



COMITE DEPARTEMENTAL



Stage Jeunes PPD

Mardi 23 Mars 2025

Le CD13 propose de nouveau, des stages sportifs PPD (Plan de Performance Départemental) destinés aux jeunes ayant plus d'une année de pratique sportive en club et s'orientant vers la compétition.

L'objectif est de faire progresser le niveau de performance des jeunes (U11-poussin dernière année à U21) licenciés dans le département à travers des stages où seront abordés la technique et les différents facteurs de la performance.

Nous vous invitons à lire le Plan de Performance Départemental joint.

Lieu	Aix-en-Provence	Martigues
Adresse	785 Chemin d'Antonelle 13090 AIX EN PROVENCE	Gymnase Henry Tranchier Avenue Guy Moquet Martigues
Horaires	9h30 – 16h30	9h30 – 16h30

INSCRIPTION OBLIGATOIRE sur le site du CD13 :



<https://www.arc-cd13.fr>

Plan Performance Départemental

Objectif : Le CD13 lance de nouveaux stages sportifs pour les jeunes ayant plus d'une année de pratique sportive en club, s'orientant vers de la compétition. L'objectif est de faire progresser le niveau de performance des jeunes (U11-poussin dernière année à U21) licenciés dans le département à travers des stages où seront abordés la technique et les différents facteurs de la performance.

Qui : Tous les jeunes archers qui souhaitent pratiquer en compétition peuvent s'inscrire. Nous comptons aussi sur les dirigeants et les entraîneurs de club pour encourager leurs archers à s'inscrire.

Déroulement :

Les stages seront encadrés par un ou deux entraîneurs diplômés d'état et auront lieu les dimanches (hors vacances scolaires) sur la journée de 9h30 à 16h00.

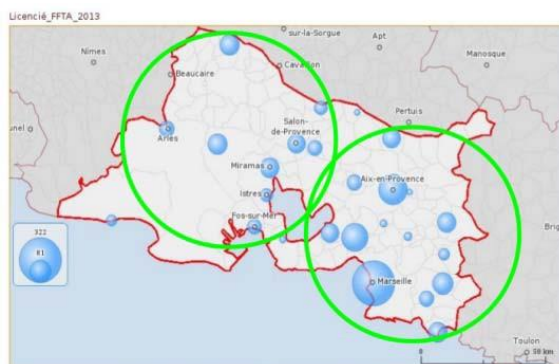
Les dates retenues entre janvier et 2025 et mai 2025 sont :

- ❖ Dimanche 28 Janvier 2025 (Martigues)
- ❖ Mardi 18 février 2025 (Martigues)
- ❖ Dimanche 23 mars 2025 (Aix-en-Provence + Martigues)
- ❖ Jeudi 17 avril 2025 (Istres)
- ❖ Dimanche 25 mai 2025 (Marseille + Istres)

Le nombre maximum de participants par stage est fixé à 15 archers par lieu de stage.

La priorité des inscriptions d'un stage à l'autre étant donnée aux archers ayant déjà participé au(x) stage(s) précédant.

Lieux de stages :



L'inscription se fera sur le site du CD13.

Engagement : Dans un souci de suivi efficace des archers, il convient que les archers s'engagent à participer à tous les entraînements, sauf raison exceptionnelle.

Le CD13, en cas d'absence répétée, se réserve le droit de rayer l'archer des listes du stage.